

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

**OBJET : Délégation "ressources naturelles et risques environnementaux" -
subventions aux associations - troisième répartition.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'attribuer des subventions aux associations figurant en annexe du rapport pour un montant total de 90 724 € soit 78 200 € en fonctionnement et 12 524 € en investissement.

La dépense totale correspondante sera imputée aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée